

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 juin 2026.

Etaient présents :

Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, M. Philippe TISSOT,
M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE,
Adjoint

Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET,
M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL,
M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam
CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Alexandre GAUTHIER avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Annie VITALI avec pouvoir à M. Eddie STAMPONE
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à M. Romain AJOUX
M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Christine SCHMITT
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
Mme Maryse VUERLI avec pouvoir à M. Geoffroy LANG

Etait absente :

Mme Aurélie GIRARD

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

**BANQUE DES TERRITOIRES – CONVENTION DE COFINANCEMENT POSTE
MANAGER DE COMMERCE - SIGNATURE**

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2026

**BANQUE DES TERRITOIRES – CONVENTION DE COFINANCEMENT POSTE
MANAGER DE COMMERCE - SIGNATURE**

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

La Banque des Territoires a mis en place un dispositif de cofinancement des postes de Manager de commerce.

Une enveloppe de 200 millions d'euros est mobilisée pour la période 2026-2028.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Présentation d'une stratégie de redynamisation validée par la collectivité couvrant l'ensemble des polarités commerciales concernées (Centre-Ville et Quartier Politique de la Ville (QPV) ;
- Intervention du manager de commerce sur l'ensemble des polarités du territoire ;
- Fiche de poste correspondant aux attentes de la Banque des Territoires.

La Ville de Montbéliard est éligible à ce cofinancement à hauteur de 50% du coût total du poste dans la limite de 20 000 € par an.

Les conditions de versement de la subvention sont les suivantes :

- Etablissement d'une convention de cofinancement entre la Ville et la Banque des Territoires ;
- Appel de fonds à la diligence du bénéficiaire ;
- Versement d'un an à la signature de la convention ;
- Présentation d'un bilan annuel d'activités.

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- sollicite un cofinancement de la Banque des Territoires concernant le poste de Manager de commerce, à hauteur de 20 000 € par an sur deux ans,
- autorise le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout acte s'y rapportant.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2026

Marie-Noëlle BIGUINET